



CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA

Décision du 27 août 2021

**DECISION DU PRESIDENT DE LA
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA
PRISE EN VERTU DE LA DELEGATION D'ATTRIBUTION DU CONSEIL**

OBJET : Cession de biens mobiliers : Matériels nautiques

Le Président de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2001-1966 du 24 décembre 2001 portant transformation du District de Bastia en Communauté d'Agglomération et fixant les compétences de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2020-09-29-001 du 29 septembre 2020 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Considérant que le Conseil a élu Louis Pozzo di Borgo, Président de la Communauté d'Agglomération de Bastia, le 10 juillet 2020 ;

Considérant que selon l'article L5211.10 du CGCT, le Président peut recevoir délégation d'une partie des attributions du Conseil, organe délibérant, à l'exception de celles qui lui sont expressément réservées par la loi ;

Considérant que pour une bonne administration et une plus grande efficacité de l'action communautaire, le Conseil, par une délibération en date du 24 juillet 2020, a délégué au Président les attributions suivantes :

En matière de domanialité :

- *Décider de l'aliénation de gré à gré de choses mobilières dont la valeur n'excède pas 10 000€ HT*

Considérant que certains matériels nautiques, dont la liste figure en annexe, ne sont plus utilisés par les services ;

Considérant, par conséquent, qu'ils peuvent être cédés, d'une part dans l'objectif d'une valorisation des actifs mobiliers, et d'autre part dans l'objectif de favoriser l'économie circulaire et de réduire la production de déchets difficilement ou non valorisables ;

Considérant que la CAB a choisi d'utiliser les services d'un prestataire de ventes aux enchères en ligne ,

Liste des biens mobiliers propriété de la CAB à céder via Webenchères

Matériel nautique

Nom de l'objet	Date acquisition	Etat	Quantité	Prix d'achat	Valeur vénale estimée / Montant plancher
Optimiste en alu avec voile	Inconnue	Vétuste non homologué route fabriqué en régie par le service des sports	8 dont 6 complets (voiles, gouvernails et dérives)	Inconnu	75€ HT / unité
Planche à voile Bic sport veloce 328	Inconnue	Bon état général	9	Inconnu	50€ HT/unité
Voile de planche	Inconnue	Bon état général	18	Inconnu	20€ HT/unité
Wishbones	Inconnue	Etat moyen	13	Inconnu	10€ HT/unité
Remorque Zodiac Rocca remorque RCH50	Inconnue	Vétuste non homologué route fabriqué en régie par le service des sports	1	Inconnu	1€ HT/unité
Quad Kymco MXU 500 Immatriculé ES-932-QZ	12/12/2017	Pour pièces	1	5 277,50€ HT	300 € HT

OBJET : Cession de biens mobiliers : Matériels nautiques

APPROUVE

La cession des biens mobiliers dont la liste et les caractéristiques figurent en annexe ;

DIT

- Que la valeur vénale du lot est estimée à 1 841 € HT ;
- Qu'en l'absence de preneurs, les biens seront détruits ;

Ainsi fait les jour, mois et an que dessus.

LE PRESIDENT



Louis POZZO DI BORGO